



Prestation annuelle **RETRAITÉ.E.S DU CGOS**

Demande à effectuer avant le 31 octobre 2021

URGENT

Les camarades de la délégation CGOS Occitanie ont alerté par un tract qu'il y avait peu de bénéficiaires de cette prestation, servie une fois par an selon le quotient familial.

Elle permet pourtant au CGOS de vous apporter une aide financière en fonction de vos ressources.

➔ ***Pour percevoir cette prestation en 2021, l'agent.e retraité.e doit impérativement valider son dossier CGOS avec l'avis d'imposition de 2020 sur les revenus de 2019.***

Ce dossier, ainsi que la demande, doivent parvenir à votre délégation régionale avant le 31 octobre 2021.

Cette prestation annuelle semble très peu demandée, non pas que les retraité.e.s soient moins précaires, par contre, il est certain qu'elles et ils ne reçoivent pas l'information des modalités pour percevoir cette prestation.

La RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) contraindrait le CGOS à ne pas vous relancer !

Les camarades CGT ont rappelé en instance que « relancer » un.e retraité.e pour percevoir une prestation ne s'apparente pas à du « spamming », contrairement au démarchage « agressif » effectué par le CGOS pour que les actifs adhèrent à la Complémentaire Retraite Hospitalière par exemple !!!

➔ ***Il est très urgent de contacter les retraité.e.s pour qu'ils puissent bénéficier de cette aide, il faut envoyer les dossiers avant le 31 octobre 2021. Ils doivent se rapprocher de leur syndicat pour demander de l'aide si besoin.***

Quotient familial	Montant de la prestation
inférieur ou égal à 330	950 €
de 330,01 à 400	800 €
de 400,01 à 460	650 €
de 460,01 à 560	450 €
de 560,01 à 790	350 €



➔ ***Voir le site du CGOS car le montant de la prestation peut être différente d'une région à une autre : <https://www.cgos.info/1/notre-action-sociale/votre-retraite/vos-prestations-retraite/prestation-annuelle-retraites,7110.78>***

➔ ***Pour calculer le coefficient, il faut avoir l'avis d'impôts de 2020 sur les revenus de 2019.***

Voir le calculateur : <https://www.cgos.info/8/quotient-familial>